100% Aquitable

la lettre d'informations du Crédit Agricole d'Aquitaine

Janvier 2010

AQUITAINE BANQUE ET ASSURANCES

ca-aquitaine.fr

Bonne année !

À l'aube de cette nouvelle année, le Crédit Agricole d'Aquitaine a le plaisir de vous présenter ses meilleurs vœux… Meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour une année 100 % Aquitable !

Être proche et solidaire de nos clients dans leurs trajectoires de vie, bonnes ou moins bonnes, et mériter leur confiance, telle est notre vocation réaffirmée de banque mutualiste au service du développement de notre région et de ses habitants.

Plus que jamais nous sommes déterminés à accompagner tous les Aquitains dans la conduite, la gestion et le développement de leurs projets.

Le Conseil d'Administration, le Comité de Direction, l'ensemble des administrateurs et les collaborateurs du Crédit Agricole d'Aquitaine vous souhaitent une très belle année 2010 !

carte **sociétaire**

Savez-vous qu'il vous est possible d'être plus qu'un client du Crédit Agricole d'Aquitaine ?

Vous vous sentez concerné par le développement de notre territoire ; les notions de responsabilité, de proximité ou de solidarité ont pour vous une signification particulière… Vous voulez vous donner la possibilité de vous impliquer dans la vie d'une banque régionale, proche et différente ; vous souhaitez contribuer directement au soutien de projets aquitains autour d'actions de solidarité ; alors devenez sociétaire du Crédit Agricole d'Aquitaine et partageons nos valeurs coopératives et mutualistes !

Cette année, les assemblées générales de Caisses Locales qui réunissent l'ensemble de nos sociétaires se dérouleront du 04/02 au 19/03/2010.

Profitez de ce moment privilégié d'information, de débats et d'échanges pour rejoindre nos 125 000 sociétaires.

En 2010, nous faisons en sorte que nos sociétaires puissent afficher clairement leur engagement grâce à une carte spécial Sociétaire… La carte Sociétaire se décline sous toutes les formes classiques de cartes Mastercard débit immédiat, Mastercard débit différé, Gold ou Cartwin. Vous bénéficiez ainsi de tous les avantages d'une carte classique et vous contribuez en plus au développement de projets associatifs et solidaires en Aquitaine !

Ainsi pour chacune de vos opérations réalisées avec la carte Sociétaire, nous versons une contribution sur un fonds solidaire en faveur de projets locaux.

Prévoir

Vous souhaitez faire un cadeau à vos enfants ou petits enfants ?

Pourquoi ne pas leur ouvrir un **contrat d'assurance-vie** ?

Investissement incontournable, bénéficiant d'une fiscalité avantageuse, l'assurance-vie est sans aucun doute le placement à privilégier pour transmettre, hors succession, un capital exonéré de droits*.

Dans cette optique, le Crédit Agricole d'Aquitaine propose un ensemble de **solutions inter-générationnelles adaptées à votre situation et à votre besoin…**

Que vous soyez déjà titulaire d'un contrat d'assurance-vie ou que vous en envisagiez aujourd'hui la souscription, faites profiter vos bénéficiaires du même contrat à des conditions préférentielles. Vous permettrez ainsi à vos enfants de prendre date sur un contrat d'assurance-vie qui, dans 8 ans, bénéficiera d'une fiscalité réduite. Au moment de la succession le bénéficiaire profitera ainsi de conditions privilégiées pour le réemploi des fonds perçus.

Rencontrez votre conseiller et choisissez la solution qui vous convient.

*en fonction de l'âge du souscripteur

Spécial Epargne

Pourquoi épargner ?

Tout simplement parce l'épargne reste la meilleure façon de mettre de l'argent de côté pour se prémunir en cas de coup dur… Mais aussi parce que c'est, bien souvent, le premier pas dans la préparation de projet.

La question se pose d'ailleurs beaucoup plus en terme de comment…

En effet, **comment épargner ?**

C'est là que nos conseillers entrent en jeu en vous aidant à choisir les formules les plus adaptées à votre situation et à vos projets ; car aujourd'hui, plus que jamais, c'est important d'être sûr de son épargne.

Au Crédit Agricole d'Aquitaine, nous vous accompagnons en vous apportant des solutions innovantes, simples et sécurisées qui répondent précisément à vos besoins qu'ils soient à court, moyen ou à long terme.

En Janvier, redécouvrez par exemple les avantages du **Plan Epargne Logement** (1) pour préparer votre projet immobilier. Profitez d'un placement à moyen terme, garanti offrant une épargne totalement sécurisée, une rentabilité attractive et une fiscalité avantageuse.

Si vous souhaitez préparer un projet à long terme, en conjuguant perspectives de performance et risque mesurés, découvrez également notre contrat **Prédissime 9** et composez vous-même votre contrat d'assurance-vie ou laissez-vous guider pour une diversification progressive et mesurée.

Renseignez-vous également auprès de votre conseiller sur notre gamme de **Dépôts à Terme** destinés à rémunérer vos liquidités à court et moyen terme.

En 2010, c'est décidé, vous allez vous occuper de votre épargne !

(1) Le taux brut annuel de rémunération du PEL est de 2,50% l'an depuis le 01/08/2003 (hors contributions sociales, hors prime d'état).

Le saviez-vous ?

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi Brunel, la date de valeur appliquée à vos remises de chèques en euros a été diminuée. **Désormais, lorsque vous effectuez une remise de chèque sur votre compte bancaire au Crédit Agricole d'Aquitaine, la somme correspondante est portée au crédit de votre compte avec une date de valeur correspondant à J + 1 en jours ouvrés** (J = date de l'opération).

Nous en profitons pour vous rappeler qu'un chèque remis à l'encaissement doit comporter : (au recto) le nom du bénéficiaire ainsi que (au verso) le n° de compte et la signature du (des) bénéficiaire(s).

Surfez rassuré !

N'ayons pas peur d'Internet !

Face à l'accroissement du nombre de tentatives d'escroqueries par e-mail appelées « phishing », technique visant à soutirer des informations personnelles ou confidentielles aux internautes en usurpant l'identité d'un tiers de confiance (banques, administrations, fournisseurs d'accès internet, etc…), il convient d'adopter les bons gestes et les bons réflexes.

La prévention des fraudes sur Internet est l'affaire de tous.

En aucun cas le Crédit Agricole ne vous demandera d'informations personnelles (coordonnées bancaires, codes secrets, identifiants de connexion, mots de passe, etc.) à l'aide d'un lien figurant dans un e-mail. A la réception d'un tel message, n'y répondez pas et ne cliquez pas sur le lien. En revanche, vous pouvez contribuer à la lutte contre ce type de fraudes en informant votre agence et en lui adressant le message frauduleux par voie électronique.

Pour en savoir plus :

Consultez le **site Sécurité du Crédit Agricole** accessible à partir du lien « Informations Sécurité » dans le pavé « Accédez à vos comptes » sur notre vitrine **www.ca-aquitaine.fr**

FISCALITÉ **2010**

En matière de Fiscalité, 2010 s'annonce une année de « croissance verte » et d'accompagnement des changements de comportements en terme de respect de l'environnement.

La Loi de Finances 2010 contient en effet de nombreuses mesures visant à créer pour la première fois une véritable fiscalité environnementale. À ce titre, les nouveautés sont résolument tournées vers les économies d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité environnementale des logements ou des transports.

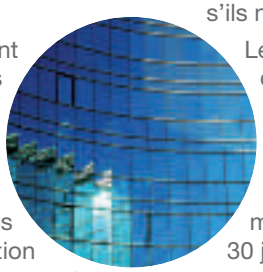

Concernant l'accession à la propriété, qui reste l'une de ses priorités, la Loi de Finances souhaite favoriser l'accession à des logements économes ou performants au niveau énergétique :

Concernant le **crédit d'impôt résidence principale** (40 % des intérêts la 1ère année, 20 % les 4 années suivantes), celui-ci passe à 40 % sur 7 ans pour les logements labélisés BBC (Bâtiment Basse Consommation) et sera réduit à 30 % la 1ère année et 15 % les 4 années suivantes s'ils ne sont pas BBC.

Le **dispositif du prêt à taux zéro**, destiné aux primo accédants à faible revenu, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2012. Pour l'acquisition de logements neufs son doublement (65100€ maximum) est maintenu jusqu'au 30 juin 2010.

Le **dispositif Scellier**, véritable moteur de l'immobilier locatif neuf en 2009, passe également au vert. À compter de 2010, le taux de réduction d'impôts initialement de 25 % du montant investi (plafonné à 300 000 €) est rabaissé à 20 % en 2010 puis à 15 % pour 2011 et 2012. Seuls les logements dits « Scellier BBC » permettront encore en 2010 de bénéficier de 25 %.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous aider à bénéficier au mieux de ces nouvelles mesures.

* à l'heure où nous rédigeons cet article, les mesures évoquées restent soumises à l'approbation du décret officiel concernant le projet de Loi de Finances 2010.

partenariat **océans**

Après *Microcosmos* et *Le Peuple Migrateur*, **le Crédit Agricole est partenaire du nouveau film de Jacques Perrin : Océans** (sortie prévue le 27 janvier 2010). Dans ce voyage fascinant, fruit d'un travail de plus de 6 ans, le réalisateur nous entraîne au cœur des océans et de ses abysses pour nous faire redécouvrir les créatures marines connues, méconnues ou ignorées. Il s'interroge sur l'empreinte que l'homme impose à la vie sauvage et nous délivre, avec des moyens de tournage inédits, un message puissant et universel sur la nécessité de préserver notre environnement pour les générations futures.

Ce partenariat, conforme aux engagements du Crédit Agricole, délivre un message complémentaire à sa politique de développement durable :

- signataire du Pacte mondial des Nations Unies dès 2003, le Crédit Agricole place l'environnement au cœur de sa stratégie
- 1ère banque française signataire de la Charte internationale des Principes Climat en 2008, le Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs démarches d'économie d'énergie
- Le Crédit Agricole agit également en faveur de la préservation de la biodiversité en collaborant notamment avec la ligue de Protection des Oiseaux.

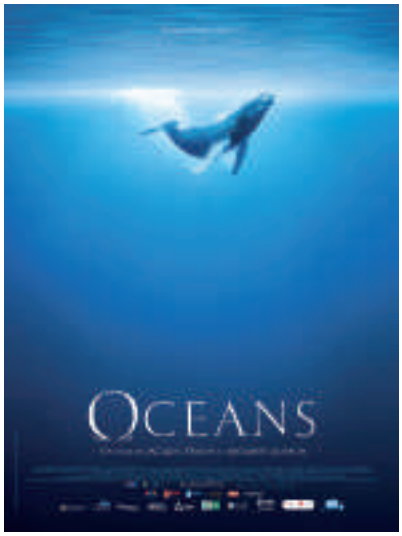

Éditeur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine - Société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07022491 - 304, bd du Président Wilson - 33076 Bordeaux Cedex 434 651 246 RCS Bordeaux - Imprimeur : Imp. Laplante, Parc d'Activités Mérisud, 3 Imp. J Hetzel, 33700 Mérignac

Les contrats d'assurance habitation, automobile et protection juridique sont proposés par PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole S.A. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital de 227 443 500 €. Siège social : 8-10 Bd de Vaugirard - 75724 Paris cedex. 352 358 865 RCS Paris.

Les contrats d'assurance vie et de prévoyance sont proposés par PREDICA, la filiale du Crédit Agricole, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 915 874 005 euros. Siège social : 50/56, rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123. R.C.S Paris (85B13251).